



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière	
2. Lien avec le budget programme Objectif stratégique : 13. Faire en sorte que l'OMS soit et demeure une organisation souple, en apprentissage constant, qui s'acquitte de façon plus efficace et plus efficiente de son mandat. (Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases) Cette résolution a un lien avec l'exigence statutaire d'un rapport du Commissaire aux Comptes de l'OMS et la certification des comptes de l'Organisation. Le résultat escompté est une opinion sans réserve du Commissaire aux Comptes.	Résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation : 13.5 Prestation des services gestionnaires et administratifs ¹ nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation conformément à des accords sur la qualité de service qui privilégient notamment la réactivité.
3. Incidences budgétaires a) Coût estimatif total de la mise en œuvre sur toute la durée des activités du Secrétariat demandées dans la résolution (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) On estime que l'exigence pour le Commissaire aux Comptes de publier un rapport sur la vérification des états financiers annuels entraîne un coût additionnel compris entre US \$100 000 et US \$200 000 par période biennale. Le montant sera connu lorsque les candidatures pour le poste de Commissaire aux Comptes pour la période comprenant deux exercices biennaux (2012-2015) seront reçues début 2011, et une fois le Commissaire aux Comptes nommé par l'Assemblée de la Santé en mai 2011. b) Coût estimatif pour l'exercice 2010-2011 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant) Aucun. c) Le coût estimatif indiqué au point b) est-il inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2010-2011 ? Sans objet.	

¹ Englobent les technologies de l'information, les ressources humaines, les ressources financières, la logistique et les services linguistiques.

4. Incidences financières

Comment sera financé le coût estimatif visé au point 3.b) (indiquer les sources de fonds éventuelles) ?

Par le budget ordinaire ou les frais généraux administratifs (dépenses d'appui au programme pour des contributions volontaires ou prélèvement en rapport avec l'occupation des postes).

5. Incidences administratives

a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)

L'exécution concernera principalement le Siège et le Centre mondial de Services ; les entités administrées – ONUSIDA, CIRC, Centre international de Calcul et Facilité internationale d'achat de médicaments – devront également faire l'objet de rapports annuels de vérification certifiée de leurs comptes. Le changement apporté au Règlement financier ne devrait pas affecter la fréquence des vérifications au niveau régional.

b) La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? Si non, préciser les besoins sous c)

Pas de personnel supplémentaire nécessaire même si le Commissaire aux Comptes aura besoin de ressources additionnelles.

c) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)

Voir 5.b) ci-dessus.

d) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre des activités)

Le premier rapport annuel de certification couvrira les états financiers 2012.

= = =